



Dossier succession introuvable

Par nellylou

Bonjour,

Ma mère est décédée en 2016, elle était sous tutelle en maison de retraite.

Devant notaire, au moment d'accepter ou refuser l'héritage, j'ai vu que le montant du passif était exorbitant et celui de l'actif minime. Ma mère (toujours sous tutelle) a hérité de sa mère, mais le montant de l'héritage intégral n'est pas stipulé sur le compte rendu de gestion de la tutelle, ni aucun document officiel attestant de la somme correspondant à cette succession (seulement une somme créditée de la part d'un généalogiste qui s'est bien servi au passage). A ce jour je n'ai toujours ni accepté ni refusé la succession de ma mère n'ayant pas à ma connaissance le véritable passif et actif de ma mère et ma grand mère, le dossier de succession de cette dernière est introuvable. Merci infiniment de m'aider

Par ESP

Bonjour,

A mes yeux, vous auriez tout intérêt à accepter la succession à concurrence de l'actif net (ou sous bénéfice d'inventaire).

Ainsi, vous pourrez évaluer les risques liés aux dettes d'une succession avant d'accepter ou de refuser.

Par AGeorges

Bonsoir Nellylou,

Des précisions :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199[ur]